



COMMUNE DE COMMER
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2023

PROCES-VERBAL DE REUNION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MAYENNE

Conseillers en exercice 14 Conseillers présents 12 Quorum 7	L'an deux mille vingt-trois, le 15 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme BEAUDOUIN Christelle
Affiché le : 23-06-2023	

Présents : Mesdames Coralie GERAULT, Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON et Annabelle FOUQUET.

Messieurs, Damien COUILLEAUX, Daniel GÉRAULT, Stéphane MANCEAU, Denis MARCHAND et Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Mickaël DELAHAYE, Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote à Christelle BEAUDOUIN.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2023
2. ALSH : Tarifs sorties juillet 2023
3. Admission en non-valeur
4. Subvention association
5. Location salle de la mairie
6. Désignation d'un référent déontologue
7. Questions diverses

1- Approbation procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le procès-verbal du conseil du 9 juin 2023.

2- ALSH : Tarifs sorties

Aurore Bibron, adjointe au Maire, présente au Conseil municipal les sorties de juillet 2023 que la directrice du centre de loisirs souhaite réaliser ainsi que les tarifs s'y rapportant :

	Zoo de la Flèche 10/07/2023		Inter centre La Bazoge Montpinçon 20/07/2023		Sortie l'Ange Michel 28/07/2023	
	Commune	HC	Commune	HC	Commune	HC
QF < 600	28 €	30 €	10 €	12 €	28 €	30 €
QF de 600 à 899	30 €	32 €	12 €	14 €	30 €	32 €
QF > 900	32 €	34 €	14 €	16 €	32 €	34 €

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les sorties et les tarifs de juillet 2023 proposés.

3- Admission en non-valeur

Christelle Beaudouin, adjointe au Maire, informe le conseil municipal que le comptable du Trésor demande de passer les créances suivantes en non-valeur :

- Budget assainissement : 717,38€
- Budget commune : 10,01€.

Soit un total de 727,39€.

Le conseil municipal, à la majorité et à main levée, n'approuve pas les admissions en non-valeur pour la somme totale de 717,38€ TTC sur le budget annexe assainissement 2023.

Le conseil municipal, à la majorité et à main levée, valide les créances en non-valeur pour la somme de 10.01 € TTC sur le budget principal de la commune 2023.

4- Subvention association

Christelle Beaudouin, adjointe au Maire, informe le conseil que lors du conseil du 2 février dernier il avait été voté une subvention de 240€ pour les associations du football et de l'Amicale laïque chacune du fait qu'aucune salle des fêtes n'est disponible.

La commune avait également investi dans l'aménagement électrique sur le terrain de la gare pour assurer l'événement.

L'amicale Laïque demande une nouvelle subvention pour la location de barnum dans le cadre de la fête de l'école.

Le conseil municipal, à la majorité (les pous : Damien Couilleaux, Annabelle Fouquet et Daniel Gérault) et à main levée, ne valide pas une subvention de 150€ pour la location d'un barnum.

Le sujet de l'investissement d'un barnum communal sera à aborder lors d'un prochain conseil.

5- Location salle de la mairie

Christelle Beaudouin, adjointe au Maire, informe le conseil que la salle de mairie est louée pour un début d'après midi en weekend pour fêter les 100 ans d'une de nos administrées. Au vu de cette occasion exceptionnelle, il est soulevé le fait que la commune pourrait mettre à titre gracieux la salle de la mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le fait de mettre à disposition la salle la mairie à titre gracieux à l'occasion des 100 ans de notre administrée.

6- Désignation d'un référent déontologue

Christelle Beaudouin, adjointe au Maire, informe le conseil que nous devons désigner un référent déontologue.

C'est une obligation légale, l'objectif est d'avoir une personne ressource qui puisse répondre aux interrogations relatives aux conflits d'intérêts que les élus pourraient se poser.

Mayenne communauté a retenu Mme Emilie MOYSAN-JEANNARD, Christelle Beaudouin propose au conseil de nommer cette même personne pour plus de simplicité.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, nomme Emilie MOYSAN-JEANNARD en tant que référente déontologue.

7- Questions diverses

- Logement communaux :

Stéphane Manceau, conseiller délégué, informe le conseil municipal qu'il avait été omis dans le devis de base de remplacement des deux fenêtres de toit, la pose de deux stores occultants pour le logement communal situé 1 rue des Tisserands.

Un nouveau devis a donc été demandé auprès de Gilet Stéphane pour la pose de ces stores occultants d'un montant de 604,70€ TCC pour les deux fenêtres de toit.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis d'un montant de 604,70€.

- Curage de la lagune :

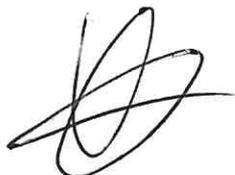
Christelle Beaudouin, adjointe au Maire, informe le conseil que les agriculteurs ont été contactés par le bureau d'étude Aquasol pour épandre les boues issues du curage de la lagune.

Trois agriculteurs répondent aux contraintes d'épandage et à la période d'épandage souhaitée (fin d'été). Des analyses de sol sont en cours de ses terres retenues pour constituer l'arrêté d'épandage qui doit être validé par la DDT (Direction Départemental des Territoires).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Vu, la secrétaire de séance,

Aline LEBRETON



Vu, la 1^{ère} adjointe,

Christelle BEAUDOUIN

